

**ANNEXE 2 de l'avenant n° 7**  
**GRILLE TARIFAIRE FTTH**

# GRILLE TARIFAIRE FTTH

## 1 - Offre de co-investissement

### Description du service

Le co-investissement consiste en un engagement ferme de l'Usager sur une Zone de co-investissement donnée et pendant une durée déterminée, à acquérir des droits d'accès sur l'ensemble des Infrastructures de réseau gérées par le Déléataire.

En contrepartie de cet engagement, le Déléataire octroie à l'Usager un droit d'usage pérenne de 20 années sur les Infrastructures de réseau FTTH.

### Modalités de facturation

Les niveaux d'engagement de co-investissement sont souscrits par tranche de 100 lignes par Zone de co-investissement.

Co-investissement (du Point de mutualisation au PBO)	Année	Coefficient	Tarif / prise HT
Ab Initio	0	1	505 €
Ex Post	1	1,12	566 €
	2	1,14	576 €
	3	1,16	586 €
	4 et suivantes	1,17	591 €

Lors d'une souscription ab initio, 30% du coût du droit d'usage à long terme est dû à la commande, les 70% restant seront dus à la date d'ouverture commerciale de la Zone Arrière de PM, autrement dit au moment où les commandes de raccordement Clients Finals peuvent être prises en compte, à l'exception des cas d'inéligibilité indépendants de la volonté du Déléataire et notamment les refus de passage en façade.

Le droit d'usage à long terme (20 ans) est accompagné d'une redevance mensuelle à la prise activée.

Redevance mensuelle  
en € H.T.

4,16 €/Prise activée

## 2 - Offre de location à la ligne

Location à la ligne	Location mensuelle à partir du PM en € H.T.	FAS en € H.T.
par prise	10 €/Prise	50 €

## 3 - Service de raccordement distant du point de mutualisation

### Description du service

Le raccordement distant correspond à la location de fibres optiques entre le PM et le PRDM (Point de Raccordement Distant Mutualisé).

Le PRDM sera généralement situé dans le NRO de rattachement d'un PM.

### Frais d'accès au service (FAS) et prix mensuel :

Raccordement Distant	FAS (€ HT/fibre)	Prix mensuel (€ HT/fibre)
Par fibre	30 €	2 €

L'offre de raccordement distant peut être souscrite en complément des offres de co-investissement ou d'accès à la ligne.

En cas de saturation du câble de fibres optiques entre le PM et le PRDM, le raccordement distant ne pourra être proposé.

## **4 - Raccordement de Client Final**

La fourniture des services aux utilisateurs finals nécessite que le raccordement final de l'abonné ait été réalisé. Si le raccordement n'existe pas lors de la souscription d'un abonnement par un utilisateur final, l'opérateur doit souscrire à l'offre de raccordement FTTH auprès du Délégataire ou signer avec lui un contrat de sous-traitance. En cas de changement d'Usager pour une même Ligne FTTH, le coût de raccordement pour le nouvel Usager correspondra à la valeur résiduelle de ce dernier (valeur initiale diminuée de 5% /an), et sera reversée à l'Usager précédent après déduction de 30 € pour frais de gestion.

Les raccordements peuvent être payés en une fois ou bien faire l'objet d'un loyer mensuel pour la durée de l'utilisation de la prise.

Coût du raccordement Client Final En € H.T.	Pavillon*	Appartement*
En zone A	150 €/prise	150 €/prise
En zone B	263 €/prise	150 €/prise

  

Loyer mensuel (€HT)	2€/prise
---------------------	----------

En cas d'échec de raccordement en domaine privatif, pour cause de génie civil privatif non utilisable ou refus du client final, l'Usager devra s'acquitter d'un montant de 50 Euros. H.T.

En cas d'impossibilité de pénétrer dans les locaux, l'Usager devra s'acquitter d'un montant de 50 € H.T.

La liste des communes en zones A et B est mise à jour par le Délégataire et disponible sur simple demande auprès du Délégataire.

\*Les raccordements s'entendent hors création de Génie-Civil en partie privative et pour tout type de logement. Le prix par pavillon s'entend en zone de continuité urbaine au sens de l'INSEE. Pour l'habitat diffus hors continuité urbaine, le coût du raccordement sera établi sur devis.

## **5 - Offre hébergement FTTh**

### **Service d'accès au point de mutualisation**

#### **Description du service**

Le délégataire met à disposition de l'Usager un ou plusieurs emplacements lui permettant d'accueillir ses équipements (têtes de câbles, équipements actifs ou passifs).

Les accès aux points de mutualisation sont facturés par point de mutualisation (PM) quelle que soit l'offre

souscrite (cofinancement ou accès à la ligne).

**Frais d'accès au service (FAS) et Redevance annuelle (en euros HT)**

<b>Accès au PM armoire</b>	<b>FAS / Emplacement 4U</b>	<b>Redevance Annuelle / Emplacement 4 U</b>
Par PM Passif	500 €	500 €
Par PM Actif	1 000 €	1 000 €
<b>Accès au PM Shelter</b>	<b>FAS / Emplacement 600x600</b>	<b>Redevance Annuelle / Emplacement 600x600</b>
Par PM Passif	550 €	2 500 €
Par PM Actif	1 100 €	5 000 €

**Service d'hébergement au NRO**

**Description du service**

L'offre d'Hébergement dans un des locaux techniques d'accueil du concessionnaire est une offre qui s'entend pour un emplacement (baie).

Cet emplacement correspond, en offre standard, à une dalle (largeur x profondeur) 600 x 600 (en mm)

Les prix s'entendent pour un emplacement avec fourniture d'énergie 48 VDC

20 A un seul circuit ou 220 VAC non sécurisé protection par un disjoncteur 10 A.

L'énergie 48v de redondance pour sécurisation est sur devis.

Cette offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la capacité/espace libre pour chaque demande

Toute demande technique particulière sera facturée en sus.

**Frais d'accès au service (FAS)**

Toute souscription d'un service d'hébergement donnera lieu au paiement de Frais d'Accès au service.

<b>Frais d'Accès au Service (€HT)</b>	<b>550 € par emplacement</b>
---------------------------------------	------------------------------

**Redevance mensuelle (en € HT)**

<b>Durée du contrat</b>	<b>Coût mensuel de l'emplacement</b>	
1 an renouvelable	417 € / baie	Energie incluse
<b>Durée du contrat</b>	<b>Coût mensuel pour 8U</b>	
1 an renouvelable	179 € pour 8U	Energie incluse

**Délai de mise à disposition**

T0 + 4 semaines

Sous réserve de faisabilité

**6 - Service de brassage****Description du service**

Les services de brassage et de gestion correspondent à une intervention du Délégué visant à relier physiquement une fibre impactée par une offre commerciale du Délégué sur la tête de câble de l'Usager. Les brassages peuvent avoir lieu au niveau des PM ou des NRO et sont facturés comme suit :

**Modalités tarifaires (en € HT)**

Frais	A l'acte
Frais de brassage (intervention au PM)	50 €
Frais de gestion (commande ou restitution de ligne)	15 €